

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)
SEANCE du 28 Novembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 11 présents : 07 votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-huit novembre à vingt heures et 10 minutes, le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de FRESSELINES, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 Novembre.2024

Présents : Mr DUGENEST Jean-Claude, Mme COLAS Chantal, Mme BRUNAUD Marion, Mr CHAMBELLANT Nicolas, Mr CZAPNIK Marc, Mr PENOT Dominique, Mr CHEVALLIER Bruno

Absent excusé : Mr PINET Franck, Mr AUZANNE Didier, Mr TALABAZA Christian

Absent non excusé : Mr ABIAN Vincent

Procuration : Mr PINET Franck à Mr CHEVALLIER Bruno
Mr TALABAZA Christian à Mr DUGENEST Jean-Claude
Mr AUZANNE Didier à Mr CHAMBELLANT Nicolas

A été élu secrétaire de séance : Mr CHEVALLIER Bruno

ORDRE DU JOUR

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du PV du 25 Octobre 2024
- ❖ Assurance Mutuelle personnel communal
- ❖ Tarifs Salle Polyvalente
- ❖ Tarif Camping
- ❖ Tarif Mobil Home
- ❖ Mandatement
- ❖ RODP (Occupation Domaine Public)
- ❖ Assurance CNP (CNRACL-IRCANTEC)
- ❖ Stérilisation chats errants
- ❖
- ❖ Questions diverses

Avant l'ouverture de séance, Monsieur le Maire présente les fleurs offertes par Madame DUFOUR et lit sa lettre de remerciement à destination des élus municipaux et des autres personnes de la Commune, des services de la Gendarmerie qui ont participé dans la nuit du 10 au 11 Novembre dernier à la recherche de son mari perdu dans les bois de Bel-Air et qui ont permis de le retrouver sain et sauf.

1 – Approbation du PV en date du 25 Octobre 2024 :

- Le procès-verbal en date du 25 octobre est approuvé à l'unanimité

2 – Accroissement temporaire d'activité :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération tous les ans autorisant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

3 – Prévoyance Assurance du personnel :

Monsieur le Monsieur explique qu'il faut modifier l'article n° 2 de la proposition du projet de la participation à la prévoyance et du montant de la participation versée aux agents :

La participation employeur au taux de 50 % du montant de la cotisation demandée dans la limite de 20.00 € maximum et 7 .00 € minimum par agent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification de l'article n° 2.

4– Tarifs Salle Polyvalente :

Monsieur le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente comme indiqué dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Location aux Associations Communales		Location aux Associations Hors Commune	
Manifestations Diverses	Gratuit	Manifestations Diverses par jour	200,00 €

Location aux Particuliers de la Commune		Location aux Particuliers hors Commune	
Salle Complète	140,00 €	Salle Complète	280,00 €
Vin d'Honneur	60,00 €	Vin d'Honneur	120,00 €
Week-end	190,00 €	Week-end	380,00 €

Location pour activités Commerciale	105,00 €	Location aux restaurateurs Hors Commune	210,00 €
Participation période de chauffe	40,00 €	Participation travaux de nettoyage	150,00 €

Une caution de 100 € sera demandée pour tous sauf aux Associations de la Commune.

Locations de longue durée : 25 % de remise sur le montant total de la location pour une durée de 4 semaines et plus.

Locations aux entreprises : 10 % de remise à partir de la deuxième semaine de location

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025.

5 – Tarifs Camping :

Monsieur le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs du camping à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande plus d'informations sur les tarifs des campings aux alentours et décidera lors d'un prochain Conseil Municipal.

6 – Tarifs des Mobil Home :

Monsieur le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs des Mobil Home comme indiqué dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Il propose donc :

PERIODE	Semaine Mobil Home A – B -C et D	1 nuit	2 nuits	Nuit suppl.
Juillet Août	320,00 €	80,00 €	110,00 €	50,00 €
Septembre à juin	220,00 €	60,00 €	75,00 €	35,00 €

PERIODE	Semaine Mobil Home E	1 nuit	2 nuits	Nuit suppl.
Juillet Août	350,00 €	85,00 €	120,00 €	55,00 €
Septembre à juin	250,00 €	65,00 €	85,00 €	40,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025.

7 – Autorisation de mandatement :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi n° 88-13 du 05 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation comporte un certain nombre de dispositions de nature budgétaire et comptable. L'article 5 modifiant le 1^{er} alinéa de l'article 7 de la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 est complété par les 3 phrases suivantes :

« en outre jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de donner son autorisation à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2025, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

- Chapitre 21 223.613.01 € / 4 = 55 903.25 €

9 – RODP (Occupation Domaine Public) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage dus par les opérateurs communications électroniques pour l'occupation du domaine public,

Vu l'article R.20-53 du Code des postes et communications électroniques,

Considérant l'inventaire des réseaux présents sur le territoire communal, à savoir :

- artères aériennes : 24.13 km
- artères souterraines : 36.612 km
- Emprise au sol : 3.50 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

d'appliquer les tarifs *maxima* prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications pour 2024 détaillés comme suit :

- 66,36 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 48,27 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 32,18 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment).

En conséquence, la somme qui sera demandée à France Télécom s'élève à 3 432.89 € définie comme suit :

-	artères aériennes :	24,130 x 64.36 € =	1 553,00 €
-	artères souterraines :	36,612 x 48.27 € =	1 767,26 €
-	emprise au sol :	3,500 x 32.18 € =	112,63 €

10 – Assurance CNP

1 – CNRACL :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités de ce nouveau contrat du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code des marchés publics et a fait l'objet d'une : Procédure sans formalisme particulier

Après consultation dans le respect des règles de commande publique et considérant le contenu des propositions, Monsieur le propose de retenir la proposition de la C.N.P.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité et décide :

- de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société des contrats pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 1 an,
- d'autoriser le Maire à signer les contrats d'assurance avec la C.N.P.

2 – IRCANTEC :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires **du personnel stagiaire, titulaire et contractuel affilié IRCANTEC** doit être souscrit, il convient de prévoir les modalités du contrat.

Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code de la commande publique et a fait l'objet d'une :

- « procédure sans formalisme particulier » (seuil entre 0 € et 40 000 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel IRCANTEC prenant effet à compter du 1^{er} Janvier 2025 au 31 décembre 2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P ainsi que toutes autres pièces afférentes à cette affaire.

11 – Chats :

Une convention sera passée avec un vétérinaire de la Souterraine pour l'identification et la stérilisation des chats errants.

On souhaite l'implication des personnes concernées pour la capture, le transport, la faisabilité de cette campagne.

12 – Travaux et fournitures :

- Le Conseil donne son accord pour qu'Evolis reconduise la demande de subvention DETR pour le revêtement des voies Communales
- Il accepte le devis de l'entreprise MARTINET pour une intervention sur la toiture de la Cantine (4 580.00 € HT soit 5 496.00 € TTC)
- Les commandes de panneaux de signalisation sont reportées à 2025
- Portes d'accès restaurant : remplacement des fixations. Le travail sera effectué par les employés communaux.
- Des devis seront demandés pour l'acquisition d'ordinateurs pour l'école

13 - QUESTIONS DIVERSES :

- Assainissement dans le Bourg :

Un cahier des charges pour la réalisation d'une étude sera établi avec comme objectif de déterminer plusieurs secteurs de traitement

- Infos

- Remise du chèque à Rose en marche : bilan des manifestations des 12 et 13 octobre – vendredi 29 novembre
- Plantation « arbre de vie » naissance de l'année 2024 – samedi 30 novembre 2024
- Passage du Père Noël à l'école – vendredi 20 novembre
- Remerciements à Jean-Louis YVERNAULT pour le don de décoration de Noël
- Achat et pose d'une plaque en hommage à Jean-Louis LAVERDANT (si accord de la famille)

- Devis sera demandé pour la gravure de plaque pour le columbarium
- Grève du 5 décembre :

Compte tenu des problèmes de santé des agents communaux titulaires et remplaçants, il ne sera possible d'assurer l'accueil des enfants. Un courrier sera adressé aux parents

- Bilan enquête : « Quel avenir pour notre local boucherie ? »

56 personnes ont répondu à l'enquête (42 habitants des hameaux, 14 du Bourg)

Résultats concernant les suggestions :

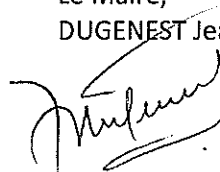
Traiteur-Boucherie-Charcuterie :	32
Cabinet médical :	26
Casiers réfrigérés :	20
Dépôt de boucherie :	9
Services temporaires :	8
Salle de découpe :	5

Merci à tous ceux qui ont répondu à cette enquête.

La séance est levée à 22 h 25

Secrétaire de Séance
CHEVALLIER Bruno

Le Maire,
DUGENEST Jean-Claude



NOM Prénom	Signature
DUGENEST Jean-Claude	
COLAS Chantal	
EDOUARD Marion	
CHAMBELLANT Nicolas	
PENOT Dominique	
CHEVALLIER Bruno	
CZAPNIK Marc	
PINET Franck	
TABALAZA Christian	
AUZANNE Didier	
ABIAN Vincent	